



## L'entreprise Harsco échappe de peu à un accident mortel au HF4

N° 90

Le mercredi 24 juillet, vers 19H30, au HF4, une grue de chez HARSCO déstabilisée, a chuté pour des raisons encore inconnues, lors d'une opération de dépose de platelage, rigole à laitier extérieur. Sa chute n'ira fort heureusement pas jusqu'au laitier présent dans cette fosse. Il faudra féliciter le grutier de chez Harsco (un intérimaire, qui, d'équipe en équipe, remplace le personnel absent aura le réflexe de sauter de la grue avant sa chute.

**Il est à déplorer l'absence totale d'organisation des secours, faute de les avoir appelés !!** La victime, en sautant de la grue, a ressenti une douleur à l'épaule, mais a surtout vécu un choc émotionnel intense quand bien même il n'était pas visible. Ce ne sera que le lendemain, en tentant de reconstituer l'opération avec la victime encore choquée, qu'elle sera évacuée (par une demande forte du chsct arcelor et de la hiérarchie locale) à l'infirmerie via les pompiers pour un soutien psychologique. Il faut espérer que ce n'est pas la crainte de la déclaration d'accident qui est à l'origine de cette négligence, car c'est bien connu, **être intérimaire et accidenté du travail** sur des gros sites industriels, ne font pas bon ménage. Le risque incendie sera également négligé par cette absence d'organisation des secours.

Pour les membres CHSCT CGT, toute la transparence doit être faite sur ce sujet et ont demandé le 25 juillet la tenue d'un CHSCT exceptionnel, afin d'analyser et réaliser un plan d'action fiable pour cette opération, mais également la charge et l'organisation du travail du grutier Harsco, suite à la suppression d'un fondeur et la reprise des activités par cette entreprise.

**Les salariés  
d'ArcelorMittal  
et des entreprises  
intervenantes  
ne doivent pas être les  
victimes de cette  
course folle  
à la productivité. Cette  
fois, c'est la chance qui  
a évitée l'accident  
mortel.  
Et demain ?????**



## CHSCT FONTE

**Objet : demande de chsct exceptionnel accident ayant pu avoir des conséquences graves (accident mortel)**

**Secteur : HF4 / rigoles à laitier extérieur / opération de dépose platelage**

Suite à l'accident du 24 juillet 2013, vers 19H / 19H30 au HF4 lors d'une opération de dépose de platelages rigoles à laitier extérieur par l'entreprise intervenante HARSCO, nous demandons la tenue d'un CHSCT exceptionnel, afin d'analyser et comprendre les circonstances de cet accident.

Je demande de mettre à L'ordre du jour :

### La victime :

Etat de santé de la victime suite au passage à l'infirmerie du 25 juillet (demande forte d'Arcelor Mittal)

En ce qui concerne ce salarié nous demandons :

Statut du salarié  
Ancienneté dans l'entreprise  
Ancienneté dans le métier  
Formation /autorisation de conduite/caces

### Organisation des secours :

Nous n'avons pas trouvé de traces au niveau de la main courante des pompiers, ainsi qu'au registre de l'infirmerie concernant cet accident. Compte tenue des circonstances graves, nous sommes surpris et demandons les raisons d'avoir laissé ce salarié sans soutien psychologique ?


### Le matériel :

- Présentation des circonstances de l'accident
- Présentation du PDP accompagné des modes opératoires concernant cette opération
- Présentation des registres réglementaires concernant les éléments de levage nécessaires pour cette opération.
- Présentation du carnet de maintenance de la grue

Personnes invitées : Le secrétaire du CHSCT HARSCO (charge à lui de désigner un ou deux membres pour l'accompagner)

Pour des raisons d'agenda et période de congés, je propose la date du 31 juillet de 8 à 10H ou à partir de 14H l'après midi, une réunion étant déjà programmé ce jour pour le CHSCT fonte

B. Colin  
Secrétaire du CHSCT fonte



M. DESNEZ  
RS CHSCT FONTE



**Ma santé, mon travail, j'y tiens, prenez en soin, avec vos élus cgt**

### Vos élus CGT au CHSCT FONTE

Bonnel Etienne	Mataggio	2945-2942
Colin Bernard	Cokerie	4325
Delpopolo Vittorio	Cokerie	3625
Gadeyne Thomas	HFX	4246
Haegeman Emerson	HFX	3308
Oulasri Mohamed	HFX	3308

Représentant syndical:

**Desmet Michel : DMEA/garage**